

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à "RTL Télévision" le 12 janvier 1992, sur les relations franco-luxembourgeoises, son engagement personnel dans la ratification des accords de Maastricht et le choix des sièges des institutions européennes.

QUESTION.- Monsieur le Président, votre visite au Grand Duché sera la première occasion pour le Luxembourg depuis vingt ans, depuis la visite du Président Pompidou d'avoir le plaisir d'accueillir un Président de la République française. Est-ce que le fait que vous serez accompagné de quatre ministres et d'une importante délégation est un signe que vous considérez cette visite, également, comme une visite de travail ?

- LE PRESIDENT.- Sans aucun doute. Il est vrai que ce voyage intervient après une si longue absence, excessive à mes yeux, mais les circonstances ne s'y sont pas prêtées. Tout cela doit prendre le dessus. Je ne vais pas discuter affaire, commerce, je n'ai rien à négocier ! J'ai à rencontrer un peuple ami, des dirigeants amis, membres de la même communauté, avec qui nous entretenons de bonnes relations. Il y a eu de ci de là des contentieux, toujours réglés favorablement, et de ce fait, je pense que je n'ai rien à renouveler. Il n'y a pas de réconciliation dans l'air, il n'y a rien d'autre que le fait que ces deux pays, très voisins, n'aient pas eu vraiment l'occasion d'entretenir cet aspect de relations cordiales et même amicales, que concrétise une visite. Après tout on aime bien se rendre visite, comme cela, nous aussi, les uns les autres, et c'est toujours un bon signe. Alors j'en profiterai, j'en profite tout de suite pour saluer, à la fois le Grand Duc et sa famille, et puis le gouvernement, M. Santer, que je rencontre très souvent dans des délibérations européennes, et saluer la population. C'est pour moi un véritable agrément de me rendre au Luxembourg.\

QUESTION.- Monsieur le Président, le Grand Duché du Luxembourg était le siège de la première Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui a préfiguré le Marché commun, et puis, tout de suite après, il y a eu l'incident, si l'on peut dire, ou l'accident de la Communauté européenne de défense qui était une idée française et que le Parlement français finalement n'a pas ratifié. Est-ce que vous pouvez vous porter garant qu'un incident de cette nature ne se reproduira pas sur Maastricht, autrement dit, est-ce que vous pouvez vous porter garant de la ratification en France ?

- LE PRESIDENT.- Je ne me porte garant de rien du tout ! Je suis Président de la République, j'ai engagé la France dans ce traité. Ce traité doit être mis en forme encore. Cela sera fait d'ici la fin février, mais l'essentiel de son contenu est déjà connu, engageant, en même temps que moi, le gouvernement de la République et de très nombreuses forces politiques qui se sont prononcées depuis longtemps pour la construction de l'Europe. On peut dire que Maastricht est l'événement le plus important depuis le traité de Rome pour la construction européenne, et non pas depuis le traité relatif à la communauté de défense. On peut très bien comprendre qu'à l'époque, mille questions fussent posées : créer une armée commune, avant d'avoir un minimum de pouvoir politique commun, c'était peut-être un peu risqué ! Aujourd'hui, nous avons derrière nous un acquis qui n'existait pas à l'époque. Donc je ne me porte garant de rien ! Simplement, j'engage

ma responsabilité politique, celle du gouvernement, celle de ce qui apparaît quand même comme une majorité de Français, et il appartiendra aux citoyens de choisir selon une procédure constitutionnelle à déterminer.\

QUESTION.- Mais est-ce que vous ne craignez pas, monsieur le Président, qu'à mesure que le temps passe, l'enjeu, que vous soulignez, de politique européenne ne s'estompe et que cela devienne un enjeu de politique intérieure française ?

- LE PRESIDENT.- C'est un risque, mais je pense que les responsables politiques, que les groupes parlementaires engagés dans la construction de l'Europe auront à coeur de choisir le principal et de négliger l'accessoire. D'autant plus que j'entends bien proposer la ratification du traité après adaptation, c'est-à-dire une révision constitutionnelle, sur deux plans : d'abord celui qui vise le vote d'étrangers à la France - mais pas d'étrangers à la Communauté, les citoyens de la Communauté - aux élections locales et européennes, et d'autre part celui des transferts de souveraineté. Je ferai étudier cela par le Conseil constitutionnel que je saisisrai. C'est le Conseil constitutionnel qui définira, - c'est son métier, c'est son rôle -, ce en quoi la Constitution est intéressée par le traité, et le Parlement aura à choisir. Moi je fais confiance dans le sens des responsabilités des parlementaires qui désirent l'Europe tout en servant la France.\

QUESTION.- Monsieur le Président, pour ce qui est de la conception de l'Europe, chacun la voit un peu en fonction de sa tradition. La France a une tradition un peu centralisatrice, et donc on a une tendance à voir l'Europe un peu comme une espèce de grande France à l'échelle du XXIème siècle, et je vous pose cette question, puisse que vous allez au Luxembourg, dans ce contexte-là, quel est le rôle des petits pays dans cette Europe ?

- LE PRESIDENT.- Il est très important ! Très important puisque c'est le principe même de la Communauté. Ils n'ont pas la même importance économique, ils n'ont pas le même poids démographique, c'est évident, mais ils ont le même droit fondamental : celui de dire non ! Lorsqu'ils renoncent à pouvoir dire non, c'est de leur propre mouvement. Personne ne les y oblige.

- Nous avons adopté nos procédures et chacun a pu s'exprimer, c'est-à-dire tous les pays, les Douze et chacun des Douze a la possibilité d'opposer son veto. S'il ne le fait pas, c'est qu'il accepte ce que je n'appellerai pas l'aventure européenne mais le devenir européen. A partir de là les petits pays valent les grands, à égalité de dignité et si ce principe n'avait pas été reconnu à la base, l'Europe n'aurait pas marché.\

QUESTION.- Quand on parle du rôle des petits pays, j'ai du mal à ne pas poser le problème qui subsiste surtout pour la population luxembourgeoise de se voir confrontée à la plus grande centrale nucléaire européenne, celle de Cattenom, une centrale qui a été imposée aux Luxembourgeois au même titre qu'aux Sarrois malgré le fait que la majorité de la population la ressent comme une menace pour sa sécurité ?

- LE PRESIDENT.- Cattenom n'est pas une opération européenne, c'est une action qui a été menée dans le cadre de la souveraineté française, dans un domaine où la souveraineté française s'exerce.

- QUESTION.- Mais qui est installée à notre frontière...

- LE PRESIDENT.- Installée quelque part. Je ne suis pas sûr que placer cette centrale à cet endroit eût été la meilleure idée mais enfin cela a été fait il y a longtemps et je pense que les garanties apportées par la France qui n'a jamais subi d'accident dans ce domaine délicat, du nucléaire, dont les techniques sont très avancées doit rassurer ceux qui s'inquiètent, mais c'est un acte de souveraineté française. Je ne le prend pas et je demande aux Luxembourgeois de ne pas le prendre pour inamical. Mais il est évident que les voisins qui obéissent un peu à cette sorte de peur nucléaire dont on comprend le sens surtout après Tchernobyl, (il ne faut pas comparer les choses mais enfin cela a existé) s'inquiètent. Si je les comprends, je leur demande aussi de réfléchir et de se rassurer. Cela n'a rien à voir avec l'Europe, c'était d'ailleurs avant les derniers accords et il faudra du temps avant que chaque pays se soumette aux légitimes intérêts des autres, cela c'est la construction de chaque jour. J'espère que l'on y arrivera. Il arrivera un jour ou il faudra consulter en effet les pays voisins, ce sera mieux d'ailleurs.\

QUESTION.- Luxembourg est une des capitales des sièges des institutions européennes... même

QUESTION.- Luxembourg est une des capitales des sièges des institutions européennes au même titre que Strasbourg et Bruxelles d'ailleurs, est-ce que l'Europe pourra continuer à avoir plusieurs capitales de sièges institutionnels ?

- LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de capitale de l'Europe. Il y a des sièges pour toute une série d'institutions fort importantes, il y en a d'ailleurs une dizaine en instance actuellement et en somme pour l'instant l'Europe est multipolaire. Si l'on devait décider une capitale, ce choix n'est pas fait, il resterait à faire, ce serait peut-être ni Strasbourg, ni Luxembourg, ni Bruxelles, je n'en sais rien. Après tout d'ailleurs je ne le propose pas ! Mais il n'y a pas de capitale de l'Europe, même si peut-être ce serait aller dans le sens de ce qui est souhaitable. Luxembourg et Strasbourg se sont vu attribuer des sièges fort importants dès la constitution de la Communauté. Ce serait, vraiment, une grave offense que de les leur retirer. Ils n'ont pas mérité cela. J'ai eu l'occasion de dire ce que j'en pensais au sein du Conseil européen et je le dirai encore s'il le faut. Pour l'instant la France, et c'est très désagréable pour nous, bloque les attributions des nouveaux sièges car je ne vois pas pourquoi on attribuerait de nouveaux sièges à d'autres capitales tandis que l'on nous retirerait les nôtres à Luxembourg et à Strasbourg.

- Vous avez parlé tout à l'heure du centralisme français qui nous inciterait, nous Français à voir un peu l'Europe à notre image : permettez-moi de vous dire que depuis 1982 nous avons commencé une très sérieuse décentralisation. C'est la première fois depuis Louis XI peut-être depuis Philippe Auguste, (enfin n'allons pas chercher dans les souvenirs de l'histoire) mais en tout cas, depuis Colbert et depuis Napoléon 1er, depuis les Jacobins, depuis la IIIème République, c'est la première fois que la France considérant les progrès techniques modernes, la manière dont on doit traiter les choses à la lumière de nos connaissances présentes, de la facilité des communications, c'est la première fois qu'une loi décentralisatrice, qui peut préfigurer à sa manière l'Europe, a été adoptée en France. Donc, on ne se trouve pas aussi déphasé que vous le craignez.

- QUESTION.- Je voudrais juste revenir encore une petite minute sur la question du siège parce que vous avez dit que la France bloque l'attribution de nouveaux sièges.

- LE PRESIDENT.- Elle regrette d'avoir à les bloquer, c'est-à-dire qu'elle dit : attribuons, confirmons s'il y a besoin de confirmer Strasbourg et Luxembourg et puis désignons les lieux où devront siéger la banque, les marques etc...

- QUESTION.- Justement la banque centrale européenne cela nous intéresse et je crois que l'on a quand même aussi un atout, un argument majeur qui est le traité de 65 qui confère à Luxembourg l'établissement des institutions européennes à vocation juridictionnelle et financière ?

- LE PRESIDENT.- Vous êtes une très bonne avocate pour le Luxembourg mais votre gouvernement aussi. J'ai déjà entendu cet argument. Il appartiendra au Conseil européen de trancher. La France pour l'instant n'a pas eu pour son propre compte à choisir. Quand le moment sera venu, on choisira.

QUESTION.- Luxembourg étant un pays quand même largement francophone on peut se poser aussi la question de l'espace télévisuel européen et en particulier francophone. Comment est-ce que vous sentez les choses, est-ce qu'il y a contradiction entre les règles imposées en France et les directives européennes ?

- LE PRESIDENT.- Je pense qu'il est essentiel de donner à l'Europe cette dimension culturelle à laquelle contribue éminemment le Luxembourg. On faisait des comparaisons d'importance démographique ou de dimension géographique, c'est vrai le Luxembourg est un petit pays mais c'est celui qui a la situation la plus forte économiquement au sein de la Communauté des Douze. C'est vrai qu'il a beaucoup fait sur le plan culturel. Je ne demande pas mieux que de persévérer dans ce sens, nos intérêts sont d'ailleurs déjà très imbriqués dans le développement de l'audiovisuel.

- QUESTION.- Mais est-ce qu'il n'y a pas une certaine contradiction entre les directives européennes, dans ce domaine, et les contraintes imposées par la France, je pense aux quotas ?

- LE PRESIDENT.- Je ne crois pas. Il n'y a pas en tout cas de décision de la Commission. On me dit, de temps à autre, que cela pourrait être une cause de contentieux. Je ne le pense pas. C'est

quand même normal que la France entende défendre sa langue et sa culture, d'autant plus que la francophonie dépasse les frontières de la France.

- QUESTION.- A propos de francophonie, est-ce que vous croyez que ce serait une bonne idée d'avoir une chaîne d'information francophone, une sorte de CNN francophone ?

- LE PRESIDENT.- Je ne veux pas entrer dans ces questions. Il appartient aux professionnels de faire ce qu'ils ont à faire. S'ils devaient développer une chaîne de ce type, je m'en réjouirais. Mais cela ne doit pas venir essentiellement d'une décision gouvernementale française. On peut l'encourager, certes.\

QUESTION.- Notre pays a été décrit, notamment dans les médias français, très souvent, voire uniquement, comme un paradis fiscal où on pratique couramment le blanchissement de l'argent sale. Or, on a voté une loi des plus stricte pour le contrôle de ces pratiques. En ce qui concerne notre place financière, on votera encore d'autres lois dans le courant de cette année, croyez-vous que cela pourra contribuer à atténuer, à rendre plus nuancée cette vision quelque peu unidimensionnelle du Luxembourg ?

- LE PRESIDENT.- Je le pense. C'est vrai que le Luxembourg a pris des mesures courageuses, surtout au cours de ces dernières années, et que cette peut-être trop grande liberté, accordée à des capitaux suspects, a maintenant cessé ou doit maintenant cesser. Vos responsables se sont engagés avec beaucoup de détermination dans cette mise au net de l'argent sale. De temps en temps l'argent est propre, je ne sais pas quand, mais quand même, il n'y a aucune raison de refuser le profit légitimement acquis, à la condition que lui-même s'inscrive dans un certain nombre de règles politiques, morales, et sociales.\

QUESTION.- On espère que votre visite contribuera aussi à pouvoir découvrir tous les autres charmes du Grand Duché parce qu'on en dispose quand même beaucoup et qui dépassent de loin les seules banques.

- LE PRESIDENT.- Oui, mais c'est vous qui m'avez parlé des banques ... ce n'est pas moi ! Je ne suis pas obsédé par les banques et je ne prends pas uniquement les Luxembourgeois pour des banquiers cachés derrière leurs coffres-forts, non ! Les Luxembourgeois sont des gens comme j'en connais beaucoup d'autres en Europe, beaucoup vivent modestement tout en ayant une situation moyenne assez remarquable par rapport à tant d'autres, car, au fond, il faut toujours comparer. On entend souvent les Français se plaindre mais la France et le Luxembourg, au moment où nous parlons, sont les deux seuls pays qui rempliraient les conditions si l'on avait décidé de mettre en marche les accords de Maastricht dès le 1er juillet 1992. Vous savez qu'un certain nombre de critères ont été décidés pour estimer la participation des pays membres à l'union économique et monétaire et à la monnaie unique. Aujourd'hui, seuls le Luxembourg et la France répondent à ces conditions. Cela veut dire qu'ils sont plutôt l'un et l'autre en bonne situation par rapport aux autres. Par rapport à eux-mêmes, c'est vrai, il y a, sans aucun doute encore, des gens malheureux, des inégalités, des gens qui souffrent et cela doit se passer au Luxembourg comme en France, il faut d'abord s'intéresser à ceux-là maintenant.\

QUESTION.- Monsieur le Président, peut-être une dernière question si vous le permettez : la situation à l'Est est très préoccupante en Russie et ailleurs, est-ce qu'à votre avis la Communauté européenne, mais pas seulement elle, la Communauté atlantique, enfin toutes les nations occidentales font, je ne dirai pas assez, mais ce qu'il faut ? Est-ce que vous avez l'impression qu'on emploie les bons moyens pour aider ?

- LE PRESIDENT.- Oui, mais comme les besoins sont énormes il faudra accroître cet effort. La Communauté s'est quand même portée à l'aide de ces républiques, comme hier à l'aide de l'Union soviétique de M. Gorbatchev. C'est la Communauté qui a fait le gros de l'effort. Elle doit continuer, elle a l'air décidée de continuer. La situation est préoccupante, très sérieuse, très grave. On voit toute la géographie de l'Europe qui se transforme sous nos yeux, parfois de façon douloureuse, c'est le cas, à l'heure actuelle, en Yougoslavie. Prenons garde à ce que cela ne se généralise pas. Mais l'existence de la Communauté, la Communauté des Douze, est le principal facteur de stabilité en Europe. Tous ont les regards tournés vers cette Communauté. Ils savent bien qu'il y a là la stabilité politique, une certaine stabilité économique, une réelle législation

sociale, une prospérité en tout cas supérieure à ce qu'il y a dans le reste du monde, avec quelques autres pays dont les noms pourraient être cités mais pas beaucoup et il faut absolument que la Communauté se tourne vers les pays de l'Est, non seulement pour leur apporter une aide économique et alimentaire très urgente, mais encore qu'elle propose un avenir politiquement structuré pour que tous ces pays se sentent à l'aide en Europe, se sentent européens, se sentent associés, unis à la démarche européenne commune et, en particulier, avec la Communauté européenne. Je crois que cela sera un facteur d'espoir pour les responsables des nouvelles républiques d'ancienne Union soviétique et puis aussi pour les pays qui étaient sous tutelle, qui se sont libérés, les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale. Je pense que la Communauté peut être l'élément stabilisateur en même temps que la cause d'espérance à condition, bien entendu, qu'elle s'en donne la peine. C'est dans ce sens, en tout cas, que j'essaie de convaincre mes partenaires.\